COMMUNE DE FILLIÈRE

Fillière, le 5 juillet 2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **Conseil Municipal de la Commune de FILLIÈRE,** qui se tiendra le :

Lundi 11 juillet 2022 à 19h

à la salle Tom Morel

(188 route des Fleuries – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE)

Le Maire
Christian ANSELME

ORDRE DU JOUR :

1. *approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022*
2. *désignation du secrétaire de séance*

Ressources humaines

3. *création d'un poste permanent de responsable de police municipale*
4. *création d'un poste permanent de chargé.e de mission affaires foncières*
5. *création d'un poste permanent d'assistant.e administratif.ve chargé.e des bâtiments et travaux neufs*
6. *élections professionnelles 2022 : autorisation d'ester en justice*
7. *année scolaire 2022 (fixation définitive) : création des postes permanents et non permanents, modification du temps de travail de postes permanents, modification des grades d'ouverture de postes permanents*
8. *mise en place des conventions de collaborateurs occasionnels bénévoles*

Aménagement du territoire

9. *procès-verbal de restitution de biens entre le SILA et la commune de Fillière : terrain de l'ancien site d'assainissement des eaux usées au lieu-dit « les Diacquenods » (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue)*
10. *projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Roche sur Foron : avis du Conseil Municipal*
11. *échange de parcelles entre la Commune de Fillière (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue) et les consorts VERNEY au lieu-dit « la touffière », « Route de la ferme », chemin rural « dit des feux »*

Cadre de vie et services techniques

12. *proposition de plan de financement : travaux de renforcement électrique et sécurisation des réseaux par le SIESS sur la commune de Fillière (communes déléguées d'Evires, des Ollières et de Saint-Martin-Bellevue)*
13. *convention de délégation de maitrise d'ouvrage au SILA : réalisation d'études d'avant-projet pour la réhabilitation des filières d'assainissement non collectif de bâtiments communaux (communes déléguées d'Evires, Thorens-Glières et Saint-Martin-Bellevue)*
14. *mise en œuvre du programme qualité des réseaux électriques par le SYANE : conventions d'implantation d'ouvrages de réseaux de distribution publique et de modifications de branchements (commune déléguée d'Aviernoz)*

15. *mise en œuvre du réseau de desserte de fibre optique très haut débit par le SYANE : convention de droit d'usage pour l'implantation de fibre optique sur des supports de réseaux aériens existants sur une parcelle communale au lieu-dit la verrerie (commune déléguée de Thorens-Glières)*

Finances

16. *régularisation des annuités en capital remboursées par les communes déléguées depuis le début des emprunts*
17. *régularisation des emprunts contractés par les communes déléguées au SYANE et SIESS*

Vie locale

18. *démontage du téléski de Montpiton par conventions de prestation de service à titre gratuit entre la commune de Fillière et respectivement la SOREMAC (Société des Remontées Mécaniques d'Arrâches les Carroz) d'une part, et GMDS (Grand Massif Domaines Skiables) d'autre part*
19. *convention de financement entre les communes de Fillière, Thônes, Glières Val de Bornes et La Balme de Thuy pour l'organisation de la cérémonie départementale de commémoration de l'appel du 18 juin 1940 au plateau des Glières*
20. *règlement de location de salles communales*

Affaires générales

21. *transfert de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » au SYANE*
22. *élaboration du règlement local de publicité (RLP) du Grand Annecy : débat sans vote sur les orientations générales du RLP intercommunal*

Enfance, jeunesse et sports

23. *adoption du nouveau projet éducatif de territoire*
24. *adoption des nouveaux tarifs pour le secteur jeune*

Questions diverses – informations :

25. *compte-rendu des décisions du Maire, prises par délégation d'attribution du conseil municipal*

Point supplémentaire

26. *convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Fillière auprès de l'association « Les P'tiouts »*